

pratique moderne. Pour résoudre ces problèmes, il ne s'agit pas d'engager plus de personnel, mais bien d'utiliser à meilleur escient les effectifs actuellement employés à la vérification interne, y compris le travail de vérification préliminaire et de faire plus librement des échanges de vues entre les différents ministères, les sociétés de la Couronne et les autres organismes.

Je me propose de continuer à examiner de près cette importante question et de faire de nouveau rapport à la Chambre à son sujet.

4. *Assistance-chômage.* Le Comité partage l'opinion du sous-ministre du Bien-être social et de l'Auditeur général selon laquelle le Parlement devrait se préoccuper de reviser la Loi sur l'assistance-chômage de façon à en déterminer plus clairement les objectifs de même que les méthodes pour y parvenir, et à faire disparaître les ambiguïtés de la loi actuelle qui prêtent à toutes sortes d'interprétations. Il croit qu'on devrait également envisager la possibilité de joindre l'assistance-chômage à d'autres programmes actuels d'assistance aux nécessiteux, afin de mieux coordonner les initiatives fédérales-provinciales dans ce domaine.

*Commentaire de l'Auditeur général:* L'importance d'une rédaction nouvelle de la Loi sur l'assistance-chômage pour énoncer plus clairement les objectifs et les moyens de les atteindre, et pour effacer les ambiguïtés de la loi actuelle, source de divergences d'interprétations, continue d'être l'objet de l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'ai traité ce sujet au paragraphe 67 de mon rapport de 1964 et également au paragraphe 87 de mon rapport de 1965 où je mentionne que pendant l'année 1965, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces ont eu des discussions dans le dessein d'établir un plan d'assistance détaillé et complet qui comprendrait tous les cas d'assistance aux personnes économiquement faibles, y compris celui des gens qui ont droit actuellement à l'aide sociale présentée comme secours de chômage et de vieillesse et comme allocations aux aveugles et aux invalides. Les représentants fédéraux et provinciaux ont eu d'autres entretiens les 7 et 8 janvier 1966. On aura noté en outre que le discours du Trône faisait allusion à l'adoption de la législation concernant le régime d'assistance du Canada au cours de la présente session parlementaire. Nous avons également appris que le ministère de la Santé nationale et du bien-être social et le ministère de la Justice sont actuellement en train de rédiger le projet de loi.

*Quatrième rapport de 1964—présenté à la Chambre le 28 juillet 1964*

5. *Constatations de la commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.* L'Auditeur général a fait mention des constatations nombreuses et diverses rendues publiques en 1962 et 1963 par la Commission royale à la suite de son examen de l'organisation et des méthodes de fonctionnement des ministères et organismes du gouvernement. Il a rappelé au Comité que, lorsque des mesures administratives entraînent le gaspillage des deniers publics ou y contribuent, il est de son devoir de signaler les cas sur lesquels, selon lui, il convient d'attirer l'attention de la Chambre. Il a signalé que, même s'il relève lui-même certains cas au cours de son travail de vérification, d'autres sont découverts indirectement grâce à des mesures prises par l'administration elle-même au cours de l'examen de sa propre activité, par exemple, au cours de la vérification interne.